



ceaac



APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ARTISTIQUE BUDAPEST 2018

Initié en 2007 par un partenariat entre le CEAAC et la Budapest Gallery, ce programme de résidence est destiné à favoriser réciproquement le développement et la recherche des artistes français et hongrois dans ces deux pays.

Dans le cadre de ces échanges artistiques Strasbourg/Budapest, un nouveau séjour d'un mois dans la capitale hongroise est à pourvoir.

Cette résidence s'adresse aux artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique professionnelle ou personnelle.

CONDITIONS D'APPLICATION

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est
- Avoir plus de 25 ans
- Être assujetti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- Séjourner pendant un mois dans la ville d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.

PERIODE DE RÉSIDENCE

Novembre 2018

CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- Prise en charge du transport A/R Strasbourg/Budapest (classe économique)
- Mise à disposition d'un appartement-atelier
- Allocation forfaitaire de résidence : 550€ versés par le CEAAC

NB: En sera déduit le précompte des cotisations sociales de 10,28% sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou la Maison des Artistes

- Allocation forfaitaire de résidence de 72000HUF (soit environ 230€/séjour) et aide matérielle de 80000HUF (soit environ 255€) dispensées par la Budapest Gallery (déduction des taxes non comprise).

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif:

- Le formulaire de candidature dûment rempli (ci-joint)
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation

Dossier artistique:

- Une note d'intention (en français et en anglais) ainsi que tout élément visuel ou sonore pouvant permettre une meilleure connaissance du projet de résidence
- Un portfolio des œuvres en cours ou déjà réalisées (Photos, vidéos (30 min. maximum), son (5 min. max), textes (10 feuillets max.), etc.)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est le seul auteur des œuvres représentées dans le dossier artistique

L'ensemble est à envoyer en versions imprimée et numérique (PDF) aux adresses suivantes:

- par mail: international@ceaac.org

• par courrier:

CEAAC
Résidence Budapest
7, rue de l'Abreuvoir
67000 Strasbourg

MODALITÉS DE SÉLECTION

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée sur la qualité du projet, la nécessité du séjour à Budapest et le protocole de travail envisagé.

Les candidats seront sélectionnés par le comité artistique du CEAAC fin juin 2018.

Les résultats seront communiqués par email au début du mois de juillet 2018.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : 31 MAI 2018
AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

• Nom et prénom de l'artiste ou du collectif (en majuscules) :

• Nationalité :

• Date et lieu de naissance :

• Langues parlées :

• Adresse :

• Tél:

• Mail:

• Site web:

• Numéro de Sécurité Sociale :

• Êtes-vous affilié :

À l' AGESSA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

À la MDA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?

Si oui, merci de joindre au dossier votre dispense pour l'année en cours.

Je soussigné(e),

déclare que l'ensemble des informations et des documents faisant mention de candidature dans le présent dossier sont certifiés exactes et ne font pas l'objet d'emprunt au sens de l'article L 113-4 du Code de Propriété intellectuelle. Le CEAAC ne peut être tenu responsable des pièces confiées dans le présent dossier, notamment en cas de perte, de vol ou dégradation des pièces.

Fait à

le

Signature du candidat

(précédée de la mention « lu et approuvé »)